



**GVS GROUP**  
FRENCH WINE IN ALL STYLES

---

# CODE DE CONDUITE

---

## NOS VALEURS

GVS s'inscrit dans le respect de valeurs éthiques telles que :

- Le respect de l'Homme et la Terre
- La recherche constante d'excellence et d'amélioration
- Le travail en équipes et l'importance de la diversité.

Les règles décrites dans ce code de conduite s'appliquent à l'ensemble des collaborateurs, clients, fournisseurs et partenaires de GVS.

Le présent code de conduite est remis à chaque collaborateur lors de son embauche ou lors de sa mise à jour. Il sera relu annuellement par la direction et modifié en fonction de l'évolution des activités ainsi que des évolutions législatives et réglementaires.

## LA CONFORMITE EST L'AFFAIRE DE TOUS

L'ensemble des collaborateurs a la responsabilité de se conformer aux règles de conduite. Le comportement contraire à l'éthique et la morale peut suffire à provoquer des dommages significatifs.

Les managers doivent incarner les valeurs et les règles de conduite en faisant preuve d'un comportement éthique et d'un management irréprochable. GVS incite ses managers à promouvoir l'importance de la conformité en l'intégrant comme un élément clé dans leur prise de décision. En cas de doute le manager peut se référer à la Direction.

## NOS REGLES DE CONDUITE

En plus des règles présentées dans ce code de conduite, GVS s'engage à se conformer à toutes les législations et réglementations françaises et s'attend alors à ce que ses partenaires et fournisseurs respectent les législations et réglementations de leurs pays d'activités.

## SOCIAL ET DROITS HUMAINS

### ❖ Conditions de travail

GVS s'engage à proposer un environnement de travail sain et sécuritaire fondé sur le respect mutuel, l'honnêteté, l'intégrité et la loyauté. GVS favorise la diversité et l'égalité des chances et ne tolère aucun harcèlement ou discrimination illicite. GVS respecte les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail, le droit des femmes et des minorités, le droit à la santé et la dignité de l'individu.

GVS s'engage à respecter la loi en matière de temps de travail, temps de pause, période de vacances et le droit à un équilibre entre travail et vie privée. GVS est attentif et ouvert aux échanges sur l'équilibre vie professionnelle et personnelle. Nous sommes attentifs aux particularités de chacun et plaçons la santé et la sécurité des collaborateurs au cœur de nos préoccupations.

GVS s'engage à fournir un contrat de travail et à respecter une rémunération conforme à la législation en vigueur dans le pays et à rémunérer les heures supplémentaires comme défini dans la loi et la convention collective. GVS propose une couverture sociale à 100 % de ses collaborateurs.

### ❖ Dialogue social

GVS reconnaît le droit d'association et le droit des travailleurs de constituer des organisations syndicales de leur choix et/ou d'organiser une représentation du personnel dans le cadre des lois et réglementations en vigueur. GVS s'engage à n'opérer aucune discrimination liée aux mandats détenus. La permanence du dialogue social représente le socle des relations sociales et la direction s'engage à communiquer et négocier ouvertement sur les questions d'intérêt collectif.

### ❖ Travail des enfants, travail forcé et trafic d'êtres humains

GVS promeut la réglementation internationale des droits de l'Homme et condamne le recours au travail forcé et à l'exploitation des enfants ainsi que le trafic d'êtres humains.

## ETHIQUE

### ❖ Anti-corruption

GVS interdit toutes activités de corruption et de concurrence déloyale et s'engage ainsi à respecter l'intégrité commerciale avec ses clients, ses partenaires et ses fournisseurs. Aucun avantage personnel inapproprié direct ou indirect ne doit être accordé (commissions illicite, remise illégale, cadeaux, réceptions, voyages, pots de vins...). En cas de doute, l'accord écrit préalable de la hiérarchie doit être obtenu. GVS s'engage à former et sensibiliser ses collaborateurs sur la lutte contre la corruption.

### ❖ Sécurité de l'information

GVS garantit la confidentialité des informations en sa possession. Les collaborateurs s'engagent à respecter le RGPD mise en place dans la société et de ce fait à ne pas collecter, utiliser et divulguer les données personnelles et confidentielles des salariés, de la société et des tierces parties.

#### ❖ Fraude

GVS lutte activement contre la fraude, externe comme interne, en mettant en place des dispositifs afin de renforcer la prévention et la détection. GVS reste vigilant sur le risque de fraude dans sa pratique professionnelle et quotidienne. Il est recommandé de signaler tout soupçon de fraude interne ou externe, de solliciter son manager en cas de doute ou anonymement à travers les outils mis à disposition par la Direction.

#### ❖ Conflits d'intérêt

Toute décision commerciale doit se faire dans l'intérêt de l'entreprise et non sur les intérêts personnels afin de prendre une décision équitable et impartiale. Tout conflit d'intérêts est interdit et doit être immédiatement signalé à la Direction.

#### ❖ Blanchiment d'argent

GVS et ses collaborateurs ne doivent être impliqués en aucune manière dans une activité de blanchiment d'argent. Les opérations sont enregistrées comme il se doit, conformément aux normes comptables en vigueur. La détection de toutes irrégularités doit faire l'objet d'une investigation et doit être signalé en interne.

#### ❖ Pratiques anti-concurrentielles

GVS ne prend part à aucune pratique visant à fausser, entraver, supprimer ou restreindre abusivement la libre concurrence. Les collaborateurs ont le devoir de respecter les règles de concurrence loyale, telles que définies par la loi. Il est interdit d'échanger des informations ou de conclure des accords sur la répartition des territoires ou des clients, sur les prix ou les conditions générales, sur les relations d'approvisionnement ou les stratégies commerciales, qui ne seraient pas conformes à la loi en vigueur. GVS respecte le droit de la concurrence. Ce dernier a pour but de garantir le respect du principe de la liberté du commerce et de l'industrie au sein d'une économie libre de marché.

## LA DURABILITE ENVIRONNEMENTALE

GVS renforce sa responsabilité sociétale et son engagement social et éthique en favorisant une démarche de développement durable. GVS s'engage à respecter les lois et réglementations environnementales en vigueur.

#### ❖ Gestion des déchets

GVS a mis en place une gestion des déchets, visant à réduire leur production, à les trier, les recycler et les valoriser autant que possible. GVS respecte les prescriptions relatives aux déchets dangereux et produits chimiques concernant leur stockage, leur manipulation et leur élimination.

#### ❖ Gestion de la pollution de l'eau et de l'air

GVS s'engage à ne provoquer aucune pollution des eaux, atmosphérique, lumineuse, sonore. GVS a élaboré un plan de sobriété hydrique afin de garantir une meilleure gestion de l'eau et une réduction de sa consommation d'eaux de process. Les eaux usées sont surveillées, contrôlées et traitées conformément à la législation en place.

#### ❖ Gestion des ressources et biodiversité

Dans ses activités professionnelles quotidiennes, GVS s'engage à ne provoquer aucune dégradation ni pollution des sols et de l'air. GVS promeut la réduction de la consommation des ressources et la limitation des déchets. La protection de la biodiversité est une préoccupation de l'entreprise et l'encourage au sein de ses domaines affiliés.

❖ **Utilisation et fin de vie des produits**

GVS s'engage à réduire l'impact environnemental de ses activités sur le cycle de vie du produit (développement, conception, utilisation, fin de vie du produit...).

❖ **Promotion et services environnementaux**

GVS promeut une consommation responsable et limitant les impacts sur l'environnement notamment grâce aux consignes de recyclage sur ses produits. En effet, GVS s'engage apposer des consignes de recyclage sur 100 % de ses produits.

## **NOTRE RESPONSABILITE**

GVS se conforme au respect des lois et réglementations en vigueur, ainsi que sur ses politiques internes, notamment le présent Code de conduite. GVS attend de ses collaborateurs qu'ils fassent preuve du même niveau de responsabilité. En cas de situation ambiguë ou douteuse, les collaborateurs sont tenus de poser leurs questions et signaler leurs préoccupations à leur manager ou à défaut directement auprès de la Direction. GVS s'engage à traiter l'ensemble des risques remontés sans engager de représailles à l'encontre des collaborateurs déclarant les faits.

Chaque collaborateur doit promouvoir et soutenir le présent code de conduite lors de ses activités professionnelles quotidiennes.

DERNIERE MISE A JOUR : 30/10/2025

VERSION : V3